

- N.B.** Les activités ci-haut citées ont été réalisées avec plusieurs difficultés dont :
- L'insuffisance du personnel d'encadrement préfectoral : Ils travaillent à deux alors qu'en principe ils devraient être à six ;
 - Le manque de moyens de déplacement vers les communes ;
 - Le manque du matériel surtout le matériel sportif ;
 - L'incompétence des encadreurs communaux.

3. BLOCAGES ET CONTRAINTES

- A part la préfecture de Gisenyi, tous les autres encadreurs n'ont pas encore remis leurs rapports de l'année 1998 et nous sommes sans moyens de communication (pas même de téléphone) pour savoir les motifs de ce retard ;
- Rien n'a été prévu sur le budget 1998 de notre Ministère quant à ce qui concerne ses services décentralisés, c'est pourquoi d'ailleurs aucun des projets dont nous avons fait mention ci-dessus n'est jusque-là exécuté ;
- Le personnel aussi bien au niveau central qu'à l'échelon préfectoral et communal demeure toujours insuffisant soit quantitativement et/ou qualitativement. Ainsi par exemples :
 - Au niveau central (de la Coordination), le coordinateur travaille toujours seul sans adjoint ni secrétaire et cela depuis plus d'une année.
 - La plupart des encadrement préfectoraux n'ont plus de secrétaire, et nous pensons que cela est l'une des causes du retard accusé dans la remise des rapports.
 - Les encadreurs communaux se plaignent toujours de ne pas connaître leur statut. En plus, leurs compétences techniques et la crédibilité de la plupart d'entre eux auprès des jeunes laissent encore à désirer.

4. PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est de consensus général que pour jeter le jalon dans l'avenir, une observation du présent est de rigueur. Partant de ce principe, nous ne pouvons pas envisager l'efficacité des services décentralisés sans nous pencher préalablement un peu sur la question de décentralisation qui a fait couler beaucoup de salive et d'encre ces derniers temps.

En effet, qui dit décentraliser, dit nécessairement donner certains pouvoirs aux collectivités locales. En d'autres termes, c'est transférer les pouvoirs et/ou les responsabilités concernant l'accomplissement d'une tâche ou d'une mission.

Il est vrai qu'à l'heure actuelle tous les Départements ministériels ayant des antennes régionales et locales sont unanimement d'accord sur le principe immuable de la décentralisation, cependant, elle ne sera jamais effective sans qu'il y ait une véritable déconcentration à tous les niveaux, laquelle déconcentration consiste non seulement à

transférer des charges de travail au personnel sur le terrain, mais aussi les pouvoirs nécessaires pour s'acquitter de leurs charges.

L'avantage qui résulte d'une véritable déconcentration est que lorsqu'on confie à quelqu'un une tâche et qu'on lui accorde le pouvoir nécessaire à exécuter la tâche en question, il se sentira RESPONSABLE, c'est-à-dire dans l'obligation de rendre des comptes et par conséquent, il mettra tout en marche pour s'en acquitter convenablement. En plus, la hiérarchie administrative se sentira à l'aise de mettre en place un système de contrôle et d'évaluation des résultats. Par contre, il serait impossible d'évaluer au sens propre du mot, le travail de quelqu'un à qui on n'a pas attribué tout le pouvoir qu'il faut.

Ainsi, comme nous l'avons dit dans notre rapport de 1997, nous voulons le réitérer en disant que dans un premier temps, il faudra **trouver des moyens logistiques et équipements** nécessaires aux services décentralisés si nous voulons attendre d'eux l'accomplissement efficace de leur double mission à savoir :

- Suivre de près les problèmes et les activités des jeunes pour aider à leur trouver des solutions ;
- Servir d'antenne régionale efficace du MIJESCAFOP en veillant à l'exécution de toutes les directives liées à la mission qui lui a été confiée par le Gouvernement d'Union Nationale ainsi que représenter valablement ce Département auprès de l'administration préfectorale et communale de son ressort.

Deuxièmement, répétons-le également, il faudra maintenant **s'atteler à la création et à la promotion des activités économiques des jeunes** étant donné que l'une des missions assignées par le Gouvernement d'Union nationale au Ministère de la Jeunesse, des Sports, de la Culture et de la Formation Professionnelle est d'amener tous les jeunes et particulièrement les non-scolarisés et les déscolarisés à la participation dans tous les secteurs de la vie nationale pour qu'ils soient sujets et agents de développement. Pour ce faire il faudra :

1. Mener une étude sur les potentialités locales au niveau de chaque commune du pays
2. Effectuer le recensement des jeunes désœuvrés dans tous les secteurs du pays.
3. Organiser des campagnes de sensibilisation des jeunes à se grouper en associations productives.
4. Formation des groupements socio-économiques des jeunes en raison d'un groupement par secteur.
5. Organiser des élections des responsables des groupements.
6. Organiser un séminaire en faveur des responsables des groupements sur les notions élémentaires de comptabilité, la conduite, l'organisation et la gestion de leurs activités

7. Guider les jeunes dans le choix et la planification des activités à réaliser au sein des différents groupements.
8. Rendre disponible un fonds d'appui à la production des jeunes ;
9. Assurer des suivis-conseils au sein des groupements socio-économiques des jeunes ;
10. A long terme, on devra penser à une gestion informatisée des ces groupement.

Quatrièmement, il faudra penser à la **promotion des valeurs de la culture rwandaise en particulier et universelle en général au sein des groupements des jeunes** en vue d'un esprit sain dans un corps sain et en vue également de renforcer le rapprochement, la cohésion, la compréhension mutuelle et finalement l'unité nationale qui est indispensable au développement et dont notre pays a grandement besoin après la tragédie qu'il a connu il y a quatre ans.

Cinquièmement, pour apprécier le degré d'intégration des jeunes dans la vie sociale, culturelle et sportive du pays, nous estimons que **des concours et des compétitions dans les divers secteurs de loisirs et de culture devront être organisés.** Ainsi à travers les chansons, les écrits sur les problèmes et les aspirations des jeunes (poèmes, pièces théâtrales et proses) ainsi que les manifestations folkloriques et sportives, les jeunes pourront exprimer leurs apports à l'affirmation de l'identité culturelle nationale. Il pourront également stigmatiser certains effets pervers de la délinquance tels que les drogues, l'oisiveté, le dévergondage sexuel, le banditisme et le vagabondage.

Cependant, même si la clientèle privilégiée du MIJESCAFOP est la jeunesse dont il est appelé à satisfaire les besoins et les attentes dans un esprit de réconciliation et de reconstruction, il ne perdra pas de vue l'autre aspect de sa mission qui est celui de faire de la culture et des sports des piliers de la stabilité sociale et du développement. Or, nous avons constaté qu'il y a souvent déphasage entre le plan d'action au niveau central et son application aux niveaux décentralisés. C'est pourquoi, nous pensons **qu'un séminaire à l'intention des encadreurs préfectoraux et d'un représentant de chaque Direction du Ministère est nécessaire au début de chaque année** en vue de s'entendre sur le programme annuel d'activités.

Nous pensons en plus, **que deux sessions d'au moins trois jours chacune sont indispensables chaque année avec les mêmes personnes : l'une au milieu de l'année pour l'évaluation du déroulement des activités en cours de réalisation et l'autre vers la fin de l'année pour l'évaluation du travail accompli par les différents services décentralisés.**

Nous estimons enfin **qu'un festival communal** serait nécessaire pour fournir l'occasion aux jeunes de montrer annuellement leurs connaissances et leur savoir-

PLAN D' ACTIONS 1999
DIVISION : «COORDINATION DES SERVICES
DECENTRALISÉS' »

INTRODUCTION :

« Si vous ne savez pas où aller, vous arriverez ailleurs et vous ne saurez pas où vous serez ». L. Peter.

Pour faire notre plan d'action, nous nous sommes basés sur trois principes à savoir :

1. Plusieurs activités peuvent mener à un même résultat ;
2. La fin détermine les moyens ;
3. L'activité implique la contribution des ressources tangibles ou intangibles.
 - Par ressources tangibles nous entendons : matières premières, personnel, capitaux, équipement, espaces.
 - Par ressources intangibles nous entendons : Volonté, compétence, habiletés, climat, collaboration.

La mission assignée à la Division de la Coordination des Services décentralisés est d'organiser et coordonner les services de l'encadrement de la jeunesse.

I. OBJECTIF GLOBAL :

Rendre efficaces et efficients les services de l'encadrement de la jeunesse au niveau préfectoral et communal.

III OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

1. Connaître les ressources tangibles et intangibles existantes et les rénovations possibles au sein de chaque encadrement préfectoral et communal.
2. Revitaliser les services de l'encadrement préfectoral et communal ;
3. Connaître l'effectif de la jeunesse rwandaise selon l'âge, le niveau d'études et l'occupation d'un chacun ;
4. Connaître les potentialités économiques locales au niveau de chaque commune du pays ;
6. Faire respecter l'échéancier de la remise des rapports des services décentralisés.

4- Quel est ce que vous appréciez le plus dans votre travail?

3- De quoi pensez-vous avoir le plus besoin pour améliorer votre performance?

2- Que pensez-vous et que diriez-vous de votre travail?

Fiche de projet n° 4

- I Titre du projet : Inhumation décente des restes des victimes du génocide.
- II Public-cible : les restes des victimes à inhumer de façon décente.
- III Couverture géographique : territoire national
- IV Justification du projet

(2)

- ~~Établir une équipe mobile~~
- ~~Installer une équipe mobile~~
- Faciliter la mobilité de l'équipe affectée au projet
-